

<p align="center">MODALITES D'ACCES DES USAGERS NON MENAGERS (PROFESSIONNELS) - DECHETTERIES INTERCOMMUNALES DU SICTOMU -</p>
--

RAPPEL

Le SICTOMU (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès) a en charge la collecte et le traitement des déchets issus **des ménages** des communes adhérentes au syndicat. Le SICTOMU souhaite néanmoins la rendre accessible aux usagers non ménagers à la condition de **participer aux frais d'élimination des déchets déposés**.

USAGERS CONCERNES

Les **usagers non ménagers** (UNM) sont représentés par les artisans et commerçants, les représentants de services publics (hôpitaux, gendarmerie, DDE,...), les établissements communaux.

DECHETS ACCEPTES

Tous les **apports** sont payants et limités à **1m³ / jour** sans dépasser **3m³ / semaine**.
Voir guide de la déchetterie. Tarifs au dos.

DECHETS INTERDITS

Sont strictement **interdits** :

- | | |
|--|--------------------------------------|
| ▪ éléments entiers de voitures ou camions, | ▪ déchets anatomiques, hospitaliers, |
| ▪ pneus, | ▪ déchets radioactifs et explosifs, |
| ▪ ordures ménagères, | ▪ plastiques agricoles, |
| ▪ déchets industriels dont les spéciaux, | ▪ déchets contenant de l'amiante, |
| ▪ cadavres d'animaux. | |

MODALITES D'INSCRIPTION

La possession d'une **carte d'accès** est **obligatoire**. Elle est délivrée après réception du dossier complet. **Une seule carte** (encodée UNM) est attribuée à un professionnel qui est aussi un ménage résidant sur le territoire du SICTOMU.

Les véhicules de **PTAC de plus de 3,5 tonnes** sont **interdits**.

Pour les artisans et commerçants résidant dans le périmètre du territoire du SICTOMU :

- ↗ Fiche d'inscription complétée,
- ↗ Copie de moins de 3 mois d'un justificatif d'inscription au RCS ou RM,
- ↗ Copie de la carte grise du ou des véhicules utilisés,
- ↗ RIB,

Pour les artisans et commerçants résidant hors du périmètre du territoire du SICTOMU :

- ↗ Fiche d'inscription complétée,
- ↗ Justificatif approuvé par la commune, du lieu et de la durée du chantier,
- ↗ Copie de moins de 3 mois d'un justificatif d'inscription au RCS ou RM,
- ↗ Copie de la carte grise du ou des véhicules utilisés,
- ↗ RIB,

TARIFS APPLICABLES DES LE PREMIER DEPOT A COMPTE DU 1^{er} JUIN 2012 :

Matériaux	Description des matériaux	Tarifs € net
Bois	Bois brut, palettes, bois vernis ou peint,...	32 € /m³
Cartons	Cartons d'emballages non mélangés à du polystyrène ou à du plastique.	12 € /m³
Ferrailles	Pièces métalliques	10 € /m³
Déchets Verts	Branchages, tailles, tontes de pelouse	34 € /m³
Gravats	Terres et matériaux inertes: briques, tuiles, sable, céramiques, béton armé,	59 € /m³
Déchets Divers	Eléments non recyclables : plastique, polystyrène, papiers peints, moquettes, siporex, matelas, mélange de matériaux,...	56 € /m³
Déchets de plâtre	plaques et chutes de plâtre, cloison et dalles, plaque avec une matrice en polystyrène ou polyuréthane ou laine de verre ou carton ou brique ou céramique,...	86 € /m³
	<u>Les déchets de plâtre sont uniquement acceptés sur les déchetteries d'Uzès et de Lussan.</u>	
Acides et bases	Liquides, poudre ou pastilles <u>Acides</u> : acide chlorhydrique, acide phosphorique, fixateur pour photo... <u>Bases</u> : lessive de soude, potasse, ammoniacque, révélateur photo...	1 €/pdt
Peintures	Liquides ou solides dans des pots métalliques ou plastiques : peintures, colles, vernis, enduits...	0,25 €/pot
Produits phytosanitaires	Liquides ou poudre : fongicides, bactéricides, insecticides, herbicides...	3 € /unité
Tubes cathodiques	Ecrans de télévision, d'ordinateur	5 € /unité
Unités centrales	Toute unité centrale d'ordinateur.	2 € /unité
Petits matériels	Appareil électrique, imprimante, enceintes hi-fi, radiateur, téléphone,...	1 € /unité

Tarifs modifiés par la délibération du comité syndical du 16 avril 2012.

Par délibération du comité syndical du 28 septembre 2006, les professionnels **redevables de la redevance spéciale** en tant qu'usagers du service d'élimination des déchets, situés en dehors des zones de collecte du carton en points de regroupement **et** à jour de leurs règlements pourront bénéficier de la gratuité du dépôt de 3 m³ par semaine de cartons en déchetterie.

Au-delà, le barème actuel en place s'appliquera : 12€/m³.

**FICHE D'INSCRIPTION
USAGERS NON MENAGERS**

Dénomination ou enseigne _____

Activité _____

N° SIRET _____ Code APE ou NAFA _____

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Tél : _____ Fax : _____

Véhicules enregistrés :

Marque, type	Immatriculation
1. _____	_____
2. _____	_____
3. _____	_____
4. _____	_____
5. _____	_____

Coordonnées bancaires : joindre un RIB ou RIP.

Type de déchets produits (cocher la case correspondante) :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Cartons | <input type="checkbox"/> Gravats |
| <input type="checkbox"/> Bois | <input type="checkbox"/> Déchets divers |
| <input type="checkbox"/> Végétaux | <input type="checkbox"/> Déchets toxiques |
| <input type="checkbox"/> Métaux | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

Je soussigné _____ reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et des conditions d'accès aux déchetteries intercommunales du SICTOMU et m'engage à les respecter.

En cas de non paiement des dépôts effectués, je m'expose à ne plus être accepté pour l'utilisation du service.

Lu et approuvé

Fait à _____, le _____

Signature :